

LA LETTRE

D'INFORMATION NATURA 2000



2022

ACTUS

EN BREF

NATURA 2000
CHANGE DE MAIN

AU SECOURS
DU PETIT GRAVELOT

NOUVEAU DUO
AU PARC

ZOOM ESPÈCES

ZOOM HABITAT

RETOUR D'EXPÉRIENCE
D'UNE RÉGÉNÉRATION DIRIGÉE

PIC MAR *Dendrocopos medius*

Le Marais de Fenain est une zone humide tourbeuse

Inscrit à double titre au réseau Natura 2000 (pour la protection des oiseaux sauvages et pour la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages), il bénéficie, depuis 2017, d'un plan de gestion élaboré par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, la commune et les agriculteurs locaux. Objectifs ? Protéger la biodiversité, tout en maintenant activités agricoles et loisirs.

Parmi les actions partenariales récentes, l'installation de panneaux de sensibilisation du public et d'une barrière de protection. Sont également programmés le remplacement d'un ouvrage hydraulique situé à l'exutoire du site qui permettra de maîtriser les niveaux d'eau, notamment lors des épisodes de sécheresse pour mieux préserver le patrimoine naturel.

Le partenariat entre la commune et le Parc s'inscrit dans la durée : les deux collectivités viennent de signer une convention de partenariat pour les 10 prochaines années les engageant à définir le nouveau plan de gestion, les actions de restauration à entreprendre et les suivis naturalistes à mener.

HABITAT, FAUNE ET FLORE PROTÉGÉS

ZPS FR3112005 : Martin pêcheur d'Europe, Hibou des marais, Grande aigrette, Cigogne blanche, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Pic mar, Pic noir, Aigrette garzette, Faucon pèlerin, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Gorgebleue à miroir, Balbuzard pêcheur, Bondrée apivore.

ZSC FR3100507 : Triton crêté, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpins, Prairies maigres de fauche de basse altitude, Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles.



Le 28 novembre dernier, Arlette Dupilet, maire de Fenain, et Jean-Luc Detavernier, vice-président du Parc, signent la convention liant les deux collectivités jusqu'à 2032.

EN BREF



Laisser vieillir une parcelle forestière

Près de ses bureaux en forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers, le Parc a créé un îlot de sénescence, c'est-à-dire un endroit où aucune intervention humaine (coupes de bois) ne viendra perturber le vieillissement naturel. Pourquoi ? Parce que les boisements matures et vieillissants non exploités offrent une multitude de micro-habitats favorables à de nombreuses espèces. Les branches cassées, les cavités, les écorces décollées,

les arbres morts sur pied ou au sol servent en effet de refuge à plusieurs espèces d'insectes, de chiroptères (chauves-souris), d'oiseaux cavernicoles, ou encore de champignons. Pour des raisons de sécurité, l'accès à ce boisement est désormais interdit. Afin d'en informer les promeneurs, le Parc a créé un cheminement de 4 km jalonné de panneaux pédagogiques sur les richesses de la forêt ainsi que les espèces rares qui y trouvent les conditions nécessaires à leur reproduction.

HABITAT, FAUNE OU FLORE PROTÉGÉS

ZPS FR3112005 : Pic mar, Pic noir, Bondrée apivore

ZSC FR3100507 : Murin de Bechstein et Grand Murin.

NATURA 2000 CHANGE DE MAIN

Depuis le 1er janvier 2023, la gestion des sites terrestres Natura 2000 relève de la compétence des conseils régionaux, selon la loi du 21 février 2022 et le décret du 30 décembre 2022. Localement, c'est toujours le Parc naturel régional, sous l'autorité de la Région, qui anime le dispositif des Contrats et des Chartes Natura 2000. Les évaluations d'incidences restent à la charge de la DDTM.

AU SECOURS DU PETIT GRAVELOT



Reconnaisable par le cercle jaune qui entoure son œil sombre, le Petit Gravelot fait partie des oiseaux menacés en Hauts-de-France.

Depuis plusieurs années, l'espèce est observée dans le centre de Saint-Amand-les-Eaux, et plus particulièrement sur un site impacté par l'extension de l'hôpital amandinois.

En cas de destruction d'habitats d'espèces protégées, la loi oblige la mise en place de mesures compensatoires. C'est dans ce cadre que le Centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux, l'Office national des forêts et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut viennent de signer une convention de partenariat

sur 30 ans pour mettre en œuvre des mesures compensatoires en faveur de l'espèce. Ainsi, le Centre hospitalier financera des travaux sur le plateau du terril du Lavoisier Rousseau en forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers, parcelles appartenant au ministère de l'Agriculture et gérées par l'Office national des Forêts. Les travaux de déboisement et le surcreusement de mares existantes pour les rendre plus attractives seront coordonnés par le Parc naturel régional et permettront à ces oiseaux, déjà présents, de s'y reproduire avant de migrer en Afrique. Le Parc naturel régional assurera ensuite le suivi de l'espèce afin d'évaluer l'efficacité des mesures menées.

ZOOM ESPÈCES

Outre les Hérons cendrés (*Ardea cinerea*), habitants communs de nos zones humides, le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut accueille 3 autres espèces cousines des hérons bien plus rares et menacées. Présentation.



BUTOR ÉTOILÉ
Botaurus stellaris

Occupant autrefois la quasi-totalité du territoire métropolitain, les effectifs de Butor étoilé se sont effondrés en France comme dans le reste de l'Europe au début des années 1970 en raison de la disparition des zones humides par drainage ou par comblement et par la pollution des eaux de surface. Entre 1970 et aujourd'hui, l'espèce a perdu 90% de sa population dans le Nord et le Pas-de-Calais et y est maintenant considérée comme « en danger critique » d'extinction.

Le complexe humide de la Scarpe et de l'Escaut était un des derniers sites de nidification de l'espèce en Nord-Pas-de-Calais. La raison, les grandes roselières inondées, impénétrables et tranquilles sont de plus en plus rare sur le territoire.



BLONGIOS NAIN
Ixobrychus minutus

A l'instar du Butor étoilé et pour les mêmes raisons, les effectifs de Blongios nain ont chuté depuis 1950 en France et en Europe. Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut accueille régulièrement un à trois couples sur son territoire, sur les grands complexes humides qui composent la vallée de la Scarpe et de l'Escaut. Pour se sentir en sécurité, l'espèce a besoin d'une matrice de milieux humides alliant zone d'eau libre, roselière dense et fourrés de saules, et surtout d'être à l'abri de tous dérangements par une activité humaine. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, l'espèce se porte à peine mieux que le Butor et est considérée comme « en danger » d'extinction régionalement.



BIHOREAU GRIS
Nycticorax nycticorax

Le Bihoreau gris niche principalement au sud de la Loire mais quelques cas de nidifications sur notre territoire ou à la frontière belge sont avérés chaque année. En Scarpe-Escaut, le Bihoreau retrouve des boisements de bords de ruisseaux ou de plans d'eau, des massifs de buissons au milieu de marais ou des saulaies inondées, milieux dans lesquels il peut se reproduire à l'abri du dérangement. Les faibles effectifs de l'espèce peuvent s'expliquer localement par la forte pression agricole et l'usage de pesticides auxquels l'espèce est très sensible.

La nidification de ces 3 oiseaux menacés est mise en péril par les sécheresses à répétition qui fragilisent leurs habitats préférentiels.



ZOOM HABITAT

Les mégaphorbiaies

Les mégaphorbiaies sont des végétations herbacées denses et hautes (plus de 1m) se trouvant sur des sols humides rarement inondés. En vallée de la Scarpe, cette végétation d'intérêt européen se retrouve le long des plans d'eau ou en bordure de boisement humide. Certaines associations d'espèces floristiques caractéristiques des mégaphorbiaies sont menacées à l'échelle régionale. La conservation de cet habitat nécessite de maintenir l'humidité des sols. D'autres menaces pèsent sur cet habitat comme l'eutrophisation du milieu (enrichissement par azote) ou la colonisation du milieu par les arbustes.



Quel plaisir d'y revoir de nombreuses libellules !



RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UNE RÉGÉNÉRATION DIRIGÉE

A Rieulay comme à Erre, les financements Natura 2000 ont permis la conversion de peupleraies en boisements de feuillus d'essences locales. C'est un plus évident pour la biodiversité et une réponse aux changements climatiques : les peupleraies, fragilisées par le développement de champignons notamment les Rouilles des peupliers (*Melampsora* spp.) sont également menacées par des épisodes de tempêtes et de sécheresse plus fréquents.

« Avant, on ne voyait pas de chevreuils, maintenant on peut les observer, même quelques sangliers y viennent ! ».

A Rieulay, pas loin de la déchetterie, Didier David, est plutôt satisfait des travaux menés sur ses parcelles (1,1 ha) grâce à un contrat Natura 2000.

« Ici, il n'y avait pas de végétation, juste une peupleraie que nous avons coupée à ras. Après broyage des souches, 100 arbres en 2020, puis 200 autres en 2021 ont été plantés notamment des chênes pédonculés. C'est du bois noble, local, et c'est important pour l'avenir de la biodiversité. Le contrat Natura 2000 a également permis d'y créer des mares et les roseaux y repoussent déjà ».

C'est un constat similaire que dresse Michel Romelé, chasseur lui-aussi, et propriétaire de 4,94 ha à Erre. « Moi aussi j'ai fait raser les peupliers alors âgés d'une trentaine d'années, pour créer un boisement riche constitué d'espèces variées. Une mare déjà présente a été restaurée et les berges restaurées en pente douce. C'est essentiel pour le gibier mais aussi pour les oiseaux, les grenouilles. Quel plaisir d'y revoir de nombreuses libellules ! »

Ces travaux ont été intégralement financés par l'Etat et par l'Union Européenne (FEADER) dans le cadre de contrats Natura 2000 accompagnés par le PNRSE.

HABITAT, FAUNE OU FLORE PROTÉGÉS

ZPS FR3112005 : Bondrée apivore, Cigogne noire.

Favorable par proximité ZSC FR3100507 : Triton crêté, Leucorrhine à gros thorax, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*.

NOUVEAU DUO AU PARC



Simon Kekenbosch a rejoint en septembre le pôle Ressources et milieux naturels où il remplace Julien Masquelier pour l'animation des sites Natura 2000, en duo avec Marie-Laure Duquenne arrivée en octobre en remplacement de Valériane Leman (aujourd'hui dans le Parc naturel régional Baie de Somme).

CONTACT

**Parc naturel régional Scarpe-Escout
Équipe Natura 2000**

**ml.duquenne@pnr-scarpe-escout.fr
s.kekenbosch@pnr-scarpe-escout.fr**

357 rue Notre Dame d'Amour
59230 Saint Amand les Eaux
03 27 19 19 70

Directeur de publication : G.Lelong
Responsable de publication : I.Zarlenga
Rédaction : PNRSE
Crédits photos : © PNRSE, D.Delecourt, Adobe (kenan, jamiehall, wim, ondre, jprosky, mirkograul), Fotolia (lucaar)
Conception graphique : C. Lambricquet
Impression : Qualit'Imprim
Mars 2023

